ANNEXE I – MODÈLE DE DÉLÉGATION de PAIEMENT

1. Entre les soussignés :
2. 1) La Société ......, au capital de ...... euros dont le siège social est ......, immatriculée au RCS de ...... sous le numéro ......, représentée par M. ...... en sa qualité de ......
3. Ci-après dénommé "le délégant"
4. 2) Le MINISTÈRE DES ARMÉES, représenté par l’IG2 Frédéric GUIVARC’H, directeur du service d’infrastructure de la défense Sud-Est, agissant en vertu de l’arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n’appartenant pas à l’administration centrale signataire des marchés publics et accords cadre au ministère de la défense
5. Ci-après dénommé "le délégué"
6. 3) La Société ......, au capital de ...... euros dont le siège social est ......, immatriculée au RCS de ...... sous le numéro ......, représentée par M. ...... en sa qualité de ......
7. Ci-après dénommé "le délégataire"
8. Préalablement à l'objet des présentes, il a été exposé ce qui suit :
9. Le délégant a été chargé par le délégué de l’exécution des prestations de ..................................................... suivant un marché N° en date du ..................................
10. Le délégant a confié au délégataire une partie des prestations entrant dans l’objet du marché par contrat de sous-traitance en date du ................ pour un montant global de ................ € HT.

Le délégataire a été accepté et ses conditions de paiement agréées par le délégué par acte spécial de sous-traitance n°…. en date du ….

1. Le délégataire :
2.  n’a pas cédé ou nanti ses créances et joint à la présente délégation de paiement la copie certifiée conforme de l’acte spécial de sous-traitance.

 a cédé ou nanti ses créances et produit une attestation de l’établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement est d’un montant tel qu’il ne fait pas obstacle au paiement du délégataire par le délégué.

# Article 1er

Le délégant délègue, sans effet novatoire, au profit du délégataire, le délégué dans le paiement de l'intégralité des sommes en principal, intérêts, indemnités, frais et accessoires, dues ou à devoir par le délégant au titre de la créance du délégataire.

# Article 2

1. Le délégué déclare consentir à la présente délégation et en conséquence, se reconnaît directement tenu envers le délégataire du paiement des sommes qui lui sont ou seront dues par le délégant au titre de la créance du délégataire, mais à concurrence du montant de la créance du délégant vis-à-vis du délégué.

Le délégué procédera au paiement des situations du délégataire conformément aux stipulations du marché et de l’acte spécial de sous-traitance précités.

Le délégué pourra opposer au délégataire les exceptions suivantes :

* + - * le défaut d’exécution total ou partiel par le délégataire des prestations lui incombant ;
      * la non-conformité des prestations réalisées par le délégataire ;
      * les pénalités de retard appliquées par le délégant au délégataire.

1. Le délégué s'engage à informer sans délai le délégant de l'exécution de la présente délégation.

# Article 3

1. Le délégataire reconnaît le MINISTÈRE DES ARMÉES en qualité de débiteur délégué.
2. La présente délégation est acceptée sans novation des obligations contractées par le délégant lequel reste tenu au paiement de l'intégralité de la créance du délégataire ; le délégataire conservant le bénéfice de toutes les actions, sûretés et garanties attachées à ladite créance.

En aucun cas, le délégant ne pourra opposer au délégataire les exceptions tirées de ses rapports avec le délégué et/ou des rapports du délégué avec le délégataire.

# Article 4

La présente délégation est soumise à la loi française.

1. Fait à ......
2. Le ......